



CGT Travail Emploi Formation Professionnelle

★ SNTTEFP-CGT ★ 50 ter, rue de Malte 75011 Paris ★ syndicat.cgt@travail.gouv.fr ★ <http://cgt-tefp.fr> ★

LA CGT APPELLE LES AGENTS DE CONTROLE ET DE SECRETARIAT A NE PAS UTILISER WIKI'T

Avec rapidité, la DGT développe un nouveau système d'informations pour l'inspection du travail qui modifie en profondeur le travail des agents : de l'agent de contrôle à l'agent de secrétariat. Les formations ont été mises en place alors même que la consultation du CHSCT n'était pas terminée.

Loin d'être un simple système agrégeant des données, le système est pensé comme un outil d'orientation et de pré-formatage de l'activité. WIKI'T est un instrument pour organiser le pilotage de l'action des agents par la hiérarchie et la fin des secrétariats dans le cadre de la politique travail.

L'activité de l'agent ne pourra être comptabilisée que s'il utilise WIKI'T et dans WIKI'T, dès lors que et si seulement l'agent saisit son intervention avec l'outil d'aide à la rédaction.

L'outil d'aide à la rédaction consiste à accéder à Word via WIKI'T avec deux inquiétudes : pourra-t-on n'utiliser que Word pour rédiger ses courriers ? Pourra-t-on accéder à Word sans passer par WIKI'T ? Pourra-t-on personnaliser, comme c'est le cas actuellement, les cadres graphiques ?

La DGT présente WIKI'T comme un outil visant à faciliter le travail des agents (suivi des dossiers...) mais il apparaît qu'il est surtout axé sur le pilotage avec les plans d'action au niveau de l'UC et la gestion des instances par le RUC.

Les droits d'accès à WIKI'T sont paramétrés au niveau de l'UC ! L'outil permet de visualiser par exemple : « les actions en cours de mon équipe » ... comme si l'activité des uns dépendait de l'activité des autres, etc. L'usage de l'outil a également pour vocation de supprimer les dossiers papiers (instances et établissement). Il existe un risque certain de pertes des données historiques des interventions.

Au sujet de WIKI'T, les ergonomes sollicités par le CHSCT ministériel écrivent : « *l'outil a été pensé plus dans une vision comptable que dans une vision opérationnelle ; il répond plus aux besoins (de pilotage) de la DGT qu'aux besoins des utilisateurs. Par exemple dans un signalement AT, le type de contrat et la catégorie professionnelle ne sont des champs obligatoires de saisie* ». Ou encore, les experts démontrent que la comptabilisation de l'activité nie le travail réel – un procès-verbal qui représente plusieurs jours de travail est comptabilisé comme un PV qui représente quelques heures de travail, un courrier reprenant 10 articles de loi sur la durée du travail concernant 10 salariés est comptabilisé de la même manière lorsqu'il en concerne 500. Or, soulignent-ils, il n'a pas la même portée en terme d'actions.

L'outil ne reconnaît donc pas le travail réellement effectué et peut être un vecteur de déqualification. Se pose notamment la problématique de la frappe directe des courriers dans WIKI'T par les agents de contrôle dont le DGT-adjoint annonce que cela doit être la règle (et la question des tâches qui seront dévolues demain aux agents de secrétariat).

Le cabinet d'expert confirme également que ce projet amène des évolutions de missions implicites porteuses d'incertitudes sur l'avenir et qu'il est porteur de risques psychosociaux.

Organisation des services, plans d'action, outil de système informatique WIKI'T... toutes les réformes se conjuguent dans le seul but de priver les services de l'inspection de leur autonomie, de formater les interventions et d'éloigner les agents de contrôle des salariés et de leurs représentants.

La CGT s'opposera fermement à la remise en cause de l'autonomie d'action des agents de l'inspection du travail, de leur indépendance dans la conduite de l'action, de leur liberté d'entrée dans les lieux de travail et de l'opportunité des suites à donner à leurs actions.

Pour cela, la CGT appelle à ne pas utiliser WIKI'T outil de pré-formatage de l'action des services.